

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2023>



AG au Lycée Maurice Genevoix

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Echos des établissements - Lycée Maurice-Genevoix (Decize) -



Date de mise en ligne : jeudi 1er mars 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les personnels du lycée se sont réunis en AG le 20 février à midi.

Constatant les fortes baisses des DHG de la SEP et des sections générales et technologiques, les personnels ont décidé qu'une motion serait proposée au CA. Les sections industrielles du lycée sont fortement menacés à court terme, et chaque demande d'ouverture qui pourtant serait assurée d'attirer des élèves est systématiquement refusé par le Rectorat. Le Rectorat nous oppose le manque d'élèves pour fermer des sections ou en réduire les capacités d'accueil, mais, dans le même temps, cet argument du nombre d'élèves n'est pas retenu lorsqu'il permet l'ouverture d'une section.

Concernant le décret De Robien, les personnels ont décidé l'**abandon d'un des deux bacs blancs l'an prochain** ainsi que l'**arrêt d'un certain nombre d'activités bénévoles**. En outre, **la mise en place d'un boycott du second bac blanc** de cette année a recueilli une très grande majorité de voix et une consultation des personnels concernés sera réalisée dès la rentrée pour valider cette décision.

Le conseil d'administration du lycée qui avait lieu le soir même, a adopté une motion pour demander des heures de DHG pour l'an prochain, et a refusé le TRMD qui répartissait la DHG accordée par le rectora, DHG qui imposait des choix contre-pédagogiques pour le lycée. Les élus du personnel ont en outre transmis toutes les décisions de l'AG.

La section SNES du Lycée.